

# INFOS N° 8

## « Printemps 2022 »



### RAPPEL :

### Permanences des élus

- Les mardis de 17h00 à 18h00 Monsieur Jacques HUBY Maire
- Les jeudis 17h00 à 18h00 Messieurs Eric DEBONNE / Didier LEDRAIT
- Les vendredis 17h00 à 18h00 Mesdames Fabienne LÉCAUDÉ / Pascale DEMAREST

La Mairie sera fermée le Vendredi 27 Mai 2022 et le Lundi 06 Juin 2022.

### C.C.A.S

Le repas annuel des séniors aura lieu le dimanche 11 septembre. Nous vous y attendons nombreux.

### Prochaines élections

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin prochains, le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00 à la Mairie.

## Réunions du conseil municipal

### Mardi 25 janvier :

- \* Le Conseil Municipal a décidé la cession de la propriété située 1430 route de Dieppe.
- \* Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté par le bailleur Habitat 76 qui envisage la vente des pavillons situés au lotissement de la Chapelle - Rue des Jonquilles.
- \* le SMAEPA Auffay-Tôtes est devenu le SIAEPA Frichemesnil - Grugny - La Houssaye-Béranger.
- \* Repas cantine à 1 € : Accord de la Préfecture. La facturation de janvier tiendra compte des quotients familiaux. Si le justificatif n'a pas été communiqué, le tarif à 2.80 € le repas sera facturé.
- \* Projet de rénovation de la salle polyvalente : présentation du projet d'agrandissement, d'aménagement et de mise aux normes.
- \* PLUI : création d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au sein de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin. Il faudrait envisager l'exploitation de la zone constructible rue de la République.

### Mardi 22 février :

- \* Demande de devis pour l'installation d'un système de vidéo protection afin de prévenir des actes de malveillance et des futures dégradations sur les bâtiments communaux et en périphérie.
- \* Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux d'agrandissement, de rénovation et mise aux normes de la salle polyvalente.
- \* Il est proposé d'éteindre l'éclairage public la nuit afin de faire des économies. Après discussion et vote, il est décidé le maintien de l'éclairage public toute la nuit.
- \* réfection du bureau de l'étage de la mairie \* la chaudière de la bibliothèque devra être remplacée
- \* acquisition d'une tondeuse.

### Mardi 29 mars :

- \* Examen du Compte Administratif 2021 et élaboration du Budget Primitif 2022.
- \* Fermeture d'une classe sur Grugny à la rentrée de septembre 2022.
- \* Projet de création d'une AMAP

### Mardi 12 avril :

- Adoption du compte Administratif 2021, compte de gestion 2021, budget primitif 2022 et affectation du résultat, Reconduction du taux des taxes communales sans augmentation.

## Travaux

- Changement de la porte  
de la sacristie de l'église.



- Acquisition d'une benne portée



## Bibliothèque

Ouverte à tous.

Tous les mercredis de 14 h 00 à 16 h 00, n'hésitez pas à venir.

## Centre de loisirs

Le centre de loisirs ouvrira du 11 au 29 juillet.

Les modalités d'inscription vous ont déjà été adressées par mail ou par courrier.

## Ecole

Le dernier conseil d'école du RPI a eu lieu le 31 mars pour les deux Ecoles de Frichemesnil et Grugny.



Compte tenu des effectifs à la prochaine rentrée scolaire 2022/2023, l'Académie nous a imposé une fermeture de classe.

Nous aurons donc en septembre 4 classes sur notre RPI (2 classes à Frichemesnil et 2 classes à Grugny).

Inscriptions : les parents des enfants nés en 2019 peuvent les inscrire dans leur commune de résidence.

## Cantine



A la suite d'une aide attribuée par l'état, nous avons pu mettre en place le repas à 1 euro selon le quotient familial.

## Garderie

Notre garderie rencontre un grand succès, de nombreux enfants y sont inscrits y compris en journée le mercredi.

Différentes activités leur sont proposées.



## Association des Anciens Combattants

08 mai : La commémoration de l'Armistice de 1945 a eu lieu au Monument aux Morts du cimetière, celle-ci a été suivie d'un repas à la Salle des fêtes.

14 Juillet : Nous vous invitons à assister à la Commémoration de la Fête Nationale à la stèle devant la Mairie, suivie d'un apéritif offert par la municipalité.

## L'influenza Aviaire

Le nombre de foyers d'Influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'Influenza aviaire.

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>



## Club de la bonne humeur

Les activités ont repris, les participants étaient nombreux aux derniers repas du 15 mars et 17 mai.

L'Assemblée Générale annuelle a eu lieu le 19 mai.

L'activité marche continue, tous les lundis (départ 14 h 00 devant la salle d'animation)

## Incivilités

### Engins à moteur :

Les horaires pour effectuer la tonte de votre gazon et l'utilisation des autres engins motorisés sont :

Les jours ouvrables : 8 h 30 - 12 h 00 et 14 h 00 - 20 h 00

Les samedis : 9 h 00 - 12 h 00 et 14 h 30 - 19 h 00

Les dimanches et jours fériés : 10 h 00 à 12 h 00

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de brûler des végétaux secs ou humides et autres matières chez soi avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

### Ramassage déchets verts

Dans un souci d'hygiène public les sacs de déchets végétaux doivent être sortis « la veille au soir » du ramassage et non au moment de la tonte ou de la taille de haie.

### Ramassage déchets ménagers

Les sacs de déchets ménagers ne doivent pas être mis dans les conteneurs des déchets recyclables.

### Stationnement sur les trottoirs

L'article R417-11 du Code de route stipule qu'un stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme gênant la circulation publique, notamment lorsqu'il entrave la circulation de piétons.

De fait, c'est verbalisable. L'amende s'élève à 135 euros pour les voitures.

Afin d'éviter d'avoir à faire intervenir les forces de l'ordre nous vous remercions de stationner votre véhicule sur les places de stationnement prévues à cet effet.

## Concours des maisons fleuries

Vous participez à l'embellissement de notre commune en fleurissant votre jardin, inscrivez-vous avant le 20 juin.

### Concours des Maisons Fleuries « 2022 »

Si vous souhaitez participer « au concours des maisons fleuries » détachez ce coupon et remettez le en Mairie avant le 20 Juin 2022.

---

Commune de GRUGNY

« Concours des Maisons Fleuries 2022 »

Bulletin d'inscription

Je soussigné.....

demande mon inscription au Concours des Maisons Fleuries 2022.

Fait à Grugny le.....Signature.....